

ARRETE PERMANENT N° 2025-119

PORTANT NUMEROTATION

PUBLIÉ LE

27 OCT. 2025

La Maire de la commune de La Wantzenau,

MAIRIE DE LA WANTZENAU

Vu l'article L.2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 ;

Vu la demande formulée par LUTZ Nathalie en date du 23 septembre 2025, concernant la création d'un logement situé à l'arrière du n°45 Faubourg du Capitaine d'Alençon;

Vu le plan cadastral de la parcelle section 21 n°165 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} Le numéro officiel attribué au bâtiment sis 45 Faubourg du Capitaine d'Alençon, section 21, parcelle n°165 est le suivant :

45A FAUBOURG DU CAPITAIN D'ALENCON

Article 2 La localisation du numéro attribué est figurée sur le plan ci-joint.

Article 3 Le présent arrêté de numérotation est exécutoire à compter de sa notification. Néanmoins, un délai d'exécution de deux mois est accordé pour la mise en place de la plaque de numérotation.

Article 4 Le demandeur est prié, dans le respect de ce délai, de prendre contact avec le Service des Voies Publiques de l'Eurométropole de Strasbourg pour la fourniture et la pose de la plaque de numérotation.

Article 5 Copie du présent arrêté est transmise :
- au Service Départemental des Impôts Fonciers du Bas-Rhin ;
- au Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre ;
- au contrôle de légalité préfectoral.

Article 6 Le destinataire qui désire contester le présent arrêté peut saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux dans les deux mois de sa notification, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

Article 7 Le propriétaire ou gestionnaire refusant d'apposer ou de laisser apposer la plaque de numérotation ou de l'entretenir s'expose à un procès-verbal dressé par un agent de police municipale, susceptible d'entraîner une amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe, ainsi qu'à une saisine du juge civil afin qu'il autorise la collectivité à pénétrer sur le terrain concerné pour y mettre en place la numérotation prévue.

Fait le 16 OCT. 2025

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

